



Initiative sur les soins infirmiers - contre-projet indirect

Ce mercredi 10 juin 2020, le Conseil des Etats a la possibilité d'adopter un contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers qui est viable. Pour ce faire, il doit toutefois corriger certains points dans la proposition de sa commission chargée de procéder à l'examen préalable de ce contre-projet.

Aide et soins à domicile Suisse soutient depuis le début un contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. Un tel projet peut être mis en œuvre plus rapidement et donne la possibilité - compte tenu des grands défis qui attendent les soins infirmiers - de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer les soins infirmiers.

Lors de la session d'hiver 2019, le Conseil national a présenté un contre-projet qui, dans la perspective d'Aide et soins à domicile Suisse, constitue une base appropriée. Cependant, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE), chargée de son examen préalable, a affaibli la proposition du conseil prioritaire en des points importants.

Il appartient maintenant au Conseil des États d'inverser ces changements négatifs et de réintroduire les éléments suivants:

- une offensive de formation pour les soins infirmiers avec un crédit d'engagement de 469 millions de francs,
- des compétences accrues pour le personnel infirmier qui ne sont pas liées à des conventions avec les assureurs,
- l'ancrage des coûts de formation et de perfectionnement dans la loi comme faisant partie du coût des soins.

En ancrant ces éléments, le contre-projet indirect peut obtenir l'aval de la majorité et avoir une issue positive, contribuant ainsi à assurer les soins infirmiers dans les années à venir aussi.